

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 22/05/2025	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 22/05/2025	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 22/05/2025	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	3.5	Autres actes de gestion du domaine public

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

11

Séance Publique ordinaire du **19 mai 2025**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 7 mai 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Muriel AVID  
M. Ghislain de FLAUJAC  
M. Loïc DÉSANGLES  
Mme Laurianne DUCASSÉ  
M. Frank GOBBATO  
Mme Françoise LACAPERE

**Ont donné procuration :**

Mme Muriel AVID à Mme Danièle LAPORTE  
Mme Laurianne DUCASSÉ à M. Éric MATTIUSSI  
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire :** Mme Emilie SARRAN

**Objet :** Modification des points de tri de la collecte des déchets ménagers

**RAPPORTEUR :** Jean-Yves DELACOSTE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'habitat et de la mise en valeur du patrimoine historique du bâti

Lors de la séance du 24 février 2025, le Conseil Municipal a approuvé les points de tri en zone non contrainte, dans le cadre du déploiement de la tarification incitative et de la modernisation du service public de collecte de déchets ménagers mis en place par le SIDEL, sur les parcelles communales suivantes :

- BT 422 – n° 3 – Rue Robert Duclos (Lot Le Couloum actuel)
- BY 533 – n° 16 - Avenue Jacques Descamps (parking de la Salle Ominisports)
- n° 45 - Rue Maurice Cazeneuve (domaine public - lot La Samaritaine)
- BV 442 - n° 47 – Rue des Moulins (Lot Moulin de la Justice)
- BV 583p – n° 50 - Avenue Jean Lannes (à côté du parking de l'EHPAD)
- L 1142 – n° 65 - Route de Nérac (point de collecte actuel)
- AC 231 – n° 67 - Boulant (point de collecte actuel)
- n° 68 - Route Impériale (domaine public lot Les Charties – point de collecte actuel)
- H 1298 – n° 69 - Route de Saint Clar (point de collecte actuel)
- BO 161 et 163 – n° 71 - Chemin des Gavachs (point de collecte actuel)
- n° 73 - Zone industrielle Jean-Pierre Joseph (domaine public)
- H 1124 – n° 75 - Route de Tané (parking de la salle des fêtes)
- n° 78 - Zone industrielle La Couture (domaine public – point de collecte actuel)

Suite à des problématiques rencontrées lors de la mise en œuvre sur le terrain, Monsieur l'adjoint au maire propose à l'assemblée de supprimer le point n°47. Cette décision s'inscrit dans une volonté de conciliation avec les riverains, tout en assurant la continuité et l'efficacité du service public de collecte.

En contrepartie, le point de tri n°50 (BV 583p – Avenue Jean Lannes, à côté du parking de l'EHPAD) pourrait être conforté. Ce renforcement a pour objectif de garantir une capacité de tri suffisante pour répondre aux besoins du secteur concerné par la suppression.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide

- de valider la suppression du point 47, sis rue des moulins,
- de valider le renforcement du point 50, sis avenue Jean Lannes,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,  
Emilie SARRAN



Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 22 MAI 2025  
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 22 MAI 2025